

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

EN SEANCE DU

MARDI 6 SEPTEMBRE 2022 A 20H00

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
55-2022	Acquisition d'un véhicule décarbonné – Subvention DSIL 2022 – Modification du plan de financement	Adopté à la majorité
56-2022	Week-end commercial 2022 organisé par l'association Entreprendre à St Laurent – Demande de subvention	Adopté à l'unanimité
57-2022	Etude de circulation – Approbation du plan de financement – Subvention du département	Adopté à l'unanimité
58-2022	Travaux d'extension de l'école publique Jean de la Fontaine – Avenant 1 SATI – Lot 9 plafonds	Adopté à l'unanimité
59-2022	Voirie accès nouveau centre de secours site Haute Grange – Cession gratuite au SDIS	Adopté à l'unanimité
60-2022	Bodet – Cession portion de terrain à Vendée Eau pour réalisation d'une nouvelle prise d'eau	Adopté à l'unanimité
61-2022	Lotissement EHPAD Montfort -Dénomination de la voie d'accès	Adopté à l'unanimité
62-2022	Convention de partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise pour installation de panneaux explicatifs sur les inondations	Adopté à l'unanimité
63-2022	Modification du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 15/09/2022



Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 14/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice.....27
Nombre de conseillers présents.....23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie.....31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

**55-2022 ACQUISITION D'UN VEHICULE DECARBONNE - SUBVENTION DSIL 2022 -
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Il est rappelé que dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) la commune peut prétendre à une subvention d'un taux maximum de 40 % pour l'achat d'un véhicule décarbonné. Le 25 janvier dernier le conseil municipal a approuvé le plan de financement pour l'achat d'un véhicule neuf d'un montant de 20 555 € HT.

Le montant de la subvention attribuée étant bien en deçà de ce que la commune attendait et les véhicules électriques d'occasion pouvant rentrer dans le cadre des dépenses subventionnables, le projet a été revu afin de limiter le reste à charge. Un nouveau devis a été fourni pour un véhicule d'occasion d'un montant de 13 629,59 € HT.

Le plan de financement doit donc être modifié et transmis aux services de l'Etat pour rédaction de l'arrêté attributif de subvention.

DEPENSES		RECETTES		
Détail par poste	Montant HT	Subventions	Montant	%
Acquisition véhicule décarboné	13 629,59 €	Subvention Etat	6 664,00 €	48,89 %
		Sous-Total	6 664,00 €	48,89 %
		Autofinancement	6 965,59 €	51,11 %
		Sous-Total à la charge de la collectivité	6 965,59 €	51,11 %
Total dépenses	13 629,59 €	Total recettes	13 629,59 €	100 %

Signé et approuvé par : Eric Couderc
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet susdécrit rentre bien dans les opérations subventionnables au titre de la DSIL 2022 ;

Vu la délibération n° 03-2022 du 25/01/2022 portant approbation du plan de financement pour l'achat d'un véhicule décarbonné ;

Après en avoir délibéré et à 24 voix POUR et 1 ABSTENTION ;

- APPROUVE le projet d'achat d'un véhicule d'occasion décarbonné.
- APPROUVE également le plan de financement prévisionnel modifié pour cette opération comme indiqué ci-dessus.
- SOLLICITE auprès du représentant de l'Etat un subventionnement au titre de la DSIL 2022 aussi élevé que possible pour le financement de l'opération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISE enfin que la délibération n° 03-2022 du 25/01/2022 est retirée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL

Séance du Mardi 6 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice.....27
Nombre de conseillers présents.....23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie.....31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGIEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

56-2022 WEEK-END COMMERCIAL 2022 ORGANISE PAR L'ASSOCIATION
ENTREPRENDRE A ST LAURENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Christophe Perrault et Karine VALTAT ayant des intérêts dans le dossier ne prennent pas part au vote de la présente décision.

L'association « Entreprendre à St Laurent » renouvelle cette année l'organisation d'un week-end commercial les 19 et 20 novembre prochain à la salle La Clef des Champs.

Afin d'équilibrer son budget elle sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 €. Le budget prévisionnel est le suivant :

PREVISIONNEL WEEK END COMMERCIAL 2022

DEPENSES		RECETTES	
Location, installation stands	9000 €	Location des stands	9000 €
		Participation frais week-end	3000 €
Location salle mairie	700 €	Subvention mairie	2000 €
Tombola	2000 €	Subvention partenaires	2000 €
Animation	1000 €		
Vin d'honneur, frais de réception	600 €		
Publicité, communication	2100 €		
Assurance	300 €		
SACEM	300 €		
TOTAL	16 000 €	TOTAL	16 000 €

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité sur les 23 votants ;

- DONNE un avis favorable pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Entreprendre à St Laurent ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice.....27
Nombre de conseillers présents.....23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie.....31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

57-2022 ETUDE DE CIRCULATION – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Dans le cadre du développement de l'habitat et des services publics sur son territoire, la commune souhaite mener une étude de circulation sur les secteurs suivants :

- Rue de la Pierre Levée
- Rue de la Barotière
- Route de Roger
- Rue de la Grellarderie
- Rue Sainte Anne
- Rue des Loges

Un second secteur est concerné par l'étude, il s'agit du périmètre suivant :

- Rue Monseigneur Cazaux
- Rue du Calvaire
- Rue de la Forge
- Rue de la Basilique
- Accès à la place St Louis de Montfort
- Accès aux écoles primaires

Cette étude devra répondre à un certain nombre d'objectifs :

- La sécurisation de la circulation ainsi que la fluidification en ajustant les sens de circulation.
- La prise en compte du projet d'extension de l'urbanisation sur le secteur de la rue de Pierre Levée, et ses conséquences sur la circulation notamment au droit des écoles primaires publique et privée.
- L'étude du raccordement de la voirie à la rue de Loges
- Les circulations, route de Roger / rue de La Barotière
- La prise en compte de la circulation engendrée par le nouveau lotissement, route de Roger.
- Accroître la sécurité routière au droit des principaux carrefours
- Améliorer la cohérence des vitesses réglementaires sur les différents quartiers (zone 30 notamment, voir création de zone de rencontre) et définir les points sur lesquels il conviendrait d'effectuer des aménagements à court, moyen et long terme.

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre

- Définir le maillage structurant de liaisons douces sur le secteur aggloméré compris entre la route de Roger, la rue de La Barotière, la rue de La Pierre Levée et la rue Sainte-Anne
- Proposer de créer des doubles sens cyclables sur les voies à sens unique.

Un contrat de mission d'assistance à maîtrise ouvrage a été signé avec la SPL de Vendée en vue de rédiger un cahier des charges permettant de sélectionner un bureau d'études.

Le budget est estimé à 20 000 € HT.

Dans le cadre du programme « Aménagement de commune / espace public et mobilité durable » la commune peut solliciter le Conseil Départemental de la Vendée pour une subvention d'un montant de 10 000 € selon le plan de financement présenté ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE CIRCULATION - SAINT LAURENT SUR SEVRE

	DEPENSES HT	RECETTES
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 800 €	
Etude de circulation	16 500 €	
Frais divers (dont mise en concurrence)	700 €	
Conseil Départemental de la Vendée (50%)		10 000 €
Autofinancement (50%)		10 000 €
TOTAL	20 000 €	20 000 €

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet susdécrit rentre bien dans les opérations subventionnables au titre du programme « Aménagement de commune / espace public et mobilité durable » du département ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ➔ APPROUVE le projet d'étude de circulation sur la commune.
- ➔ APPROUVE également le plan de financement prévisionnel pour cette opération comme indiqué ci-dessus.
- ➔ SOLLICITE auprès du département un subventionnement au titre du programme « Aménagement de commune / espace public et mobilité durable » aussi élevé que possible pour le financement de l'opération.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 27
Nombre de conseillers présents..... 23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie..... 31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGIEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

**58-2022 TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE – AVENANT 1
LOT 9 PLAFONDS – ENTREPRISE SATI**

Il est rappelé que par délibération n° 82-2021 du 14 décembre 2021 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine.

Pour répondre aux besoins du marché en cours, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à passer dans les conditions suivantes un avenant n° 1 au lot n° 9 - Plafonds avec l'entreprise SATI.

Montant initial du marché HT : 22 290.87 €
Montant de l'avenant n° 1 HT plus-value 791.84 €
Nouveau montant du marché HT : 23 082.71 €
Nouveau montant du marché TTC : 27 699.25 €

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires, plafond rampant sur ossature métallique dans WC élémentaire.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- **APPROUVE** l'avenant 1 concernant le lot 9 Plafonds du marché d'extension de l'école Jean de la Fontaine passé avec l'entreprise SATI aux conditions ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toutes autres pièces pouvant en découler.

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 19/09/2022
Tous autres pouvoirs
Sèvre

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL

Séance du Mardi 6 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 27
Nombre de conseillers présents..... 23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie..... 31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

59-2022 VOIRIE ACCES NOUVEAU CENTRE DE SECOURS SITE HAUTE GRANGE -
CESSION GRATUITE AU SDIS 85

Le conseil municipal en séance du 3 mars 2020 a approuvé l'achat à titre gratuit des parcelles Section C 1015, C 1010, C 1019, C 1018, C 1008 et C 1012 appartenant à l'association AVENIR ST GABRIEL sur le site de Haute Grange en vue de permettre la construction future du centre de secours.

Il était indiqué dans la délibération qu'après viabilisation des terrains concernés, la commune céderait gratuitement ces terrains au SDIS 85.

Les termes de la délibération n'étant toutefois pas suffisamment précis pour établir l'acte de cession avec le SDIS 85, l'office notarial demande de redélibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 15 du 3 mars 2020 approuvant l'achat à titre gratuit à l'association AVENIR ST GABRIEL d'un terrain situé site Haute Grange en vue de la cession gratuite après viabilisation au SDIS ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ➔ APPROUVE la cession gratuite au SDIS 85 des terrains cadastrés Section C 1015, C 1010, C 1019, C 1018, C 1008 et C 1012 pour une surface totale de 3 001 m².
- ➔ PRECISE que les espaces verts seront entretenus par la commune.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'accomplir les formalités nécessaires aux transferts de propriété et notamment de signer l'acte authentique correspondant avec le SDIS.

Signé électroniquement par : Eric

Date de signature : 19/09/2022

Eric COUDERC
Maire de Saint Laurent sur
Sèvre

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL



L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice.....27
Nombre de conseillers présents.....23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie.....31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoît, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

60-2022 DENT CREUSE « LE CHIRON » - VENTE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL EN FOND DE PARCELLES

Les propriétaires des lots n° 3 et 4 de la dent creuse du Chiron ont sollicité la commune pour l'achat d'une bande de terrain de 1 m à prélever dans le terrain communal cadastré AD n° 523 au nord de leurs parcelles afin d'y implanter une clôture de sécurité. La bande de terrain s'étend sur toute la largeur. Cela représenterait une surface d'environ 20 m² qui sera confirmée après bornage par le géomètre

Après échanges avec les intéressés, il est proposé de céder la portion de terrain aux mêmes conditions que ce qui s'est déjà fait pour les lots n° 1 et 2 à savoir :

- Prix de vente : 45 € TTC le m²
- Frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la cession d'une bande de terrain d'environ 20 m² :
 - à M. Thomas ALLAIS et Mme Marine VAILLANT propriétaires du lot n° 3 ;
 - à M. Jean-Baptiste VANDANEIGEN et Mme Emilie RENAUD propriétaires du lot n° 4 ;dans la dent creuse « Le Chiron » selon les conditions énoncées ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** également Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document pouvant en découler
- ➔ **PRECISE** qu'en cas de la même demande du propriétaire du lot n° 3 sera proposée une cession aux mêmes conditions.

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice.....27
Nombre de conseillers présents.....23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie.....31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoît, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGIEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

61-2022 LOTISSEMENT EHPAD MONTFORT – DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES

Lors du dernier conseil municipal un nom de rue a été proposé pour la voie d'accès au lotissement de l'EHPAD Montfort composé de 2 lots. Après débat en cours de séance, il a été décidé de reporter la question le nom proposé n'ayant pas été approuvé à la majorité.

Un nouveau nom a été proposé à l'assemblée : Rue des Lauriers.

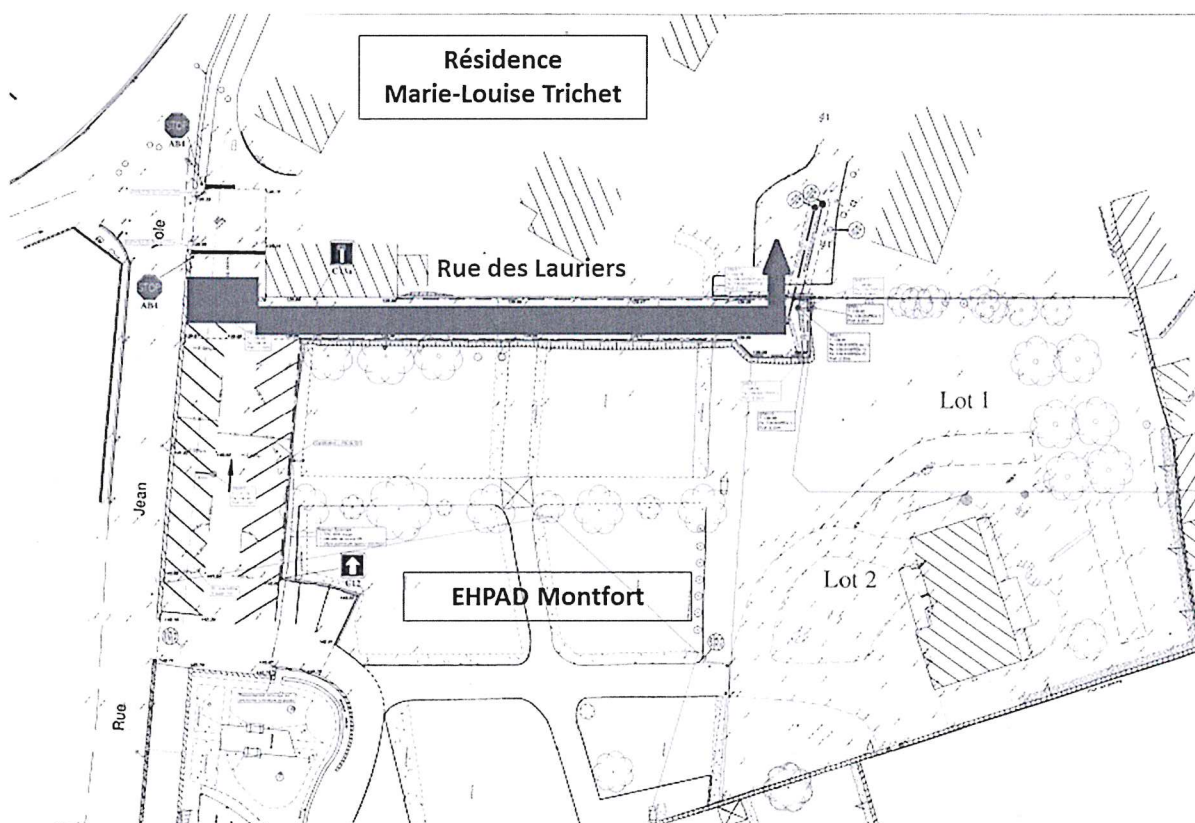
Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 52 du 5 juillet 2022 concernant la dénomination de la voie d'accès au lotissement de l'EHPAD Montfort,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ DECIDE de dénommer ladite voie d'accès rue des Lauriers selon le plan ci-après :

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



→ **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL

Séance du Mardi 6 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 27
Nombre de conseillers présents..... 23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie..... 31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

62-2022 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPTB SEVRE NANTAISE POUR
L'INSTALLATION DE PANNEAUX EXPLICATIFS SUR LES INONDATIONS

Dans le cadre de la sensibilisation aux crues, l'EPTB de la Sèvre Nantaise propose d'installer un panneau d'information sur les inondations (aménagement appelé « station ») à proximité d'un ou plusieurs repères de crues existants. Les lieux pressentis se situent sur les communes de Cholet, Clisson, Les Herbiers, Sèvremoine, Saint Laurent sur Sèvre et Vertou.

Lieu proposé pour Saint Laurent sur Sèvre : Moulin de Chaussac.

Une convention de partenariat définissant les engagements réciproques et les modalités de coopération des deux parties en vue de la conception, la réalisation, l'installation, le suivi et l'entretien de la station doit être signée avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ➔ DONNE un avis favorable pour l'implantation d'un panneau d'information sur les inondations sur le lieu du Moulin de la Sagesse.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise correspondante.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC


Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 20/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL

L'an deux mil vingt deux, le six du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nombre de conseillers en exercice.....27
Nombre de conseillers présents.....23
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie.....31/08/2022

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FELDFEBEL Dominique, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé : FORGET-GAGEOT Florence

Absent : GABARD Bruno

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

63-2022 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Suppression :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30/35ème (1377.43/1607)
- 1 poste d'adjoint technique à 30/35ème (1377.43/1607)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 26.66/35ème (1224h annuelles)

Création :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 32.34/35ème (1485/1607h annuelles)
- 1 poste d'adjoint technique 32.34/35ème (1485/1607h annuelles)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 26.66/35ème (1224h annuelles)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ APPROUVE la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Dominique FELDFEBEL